

Droit et Liberté

LE GRAND HEBDOMADAIRE DE LA VIE JUIVE

REPARAIT

Après une interruption de plusieurs mois, « Droit et Liberté » va reparaitre à la fin de février.

Doté d'une formule nouvelle, dans un format nouveau, notre journal s'est assuré la collaboration d'un grand nombre de journalistes et d'hommes de lettres.

Pourquoi cette décision au moment où des difficultés de tous ordres sont imposés aux périodiques ?

Parce qu'il faut, malgré toutes ces difficultés, faire front et prendre position.

Chacun sent la gravité des heures que nous vivons. Chaque Juif se doit d'être plus particulièrement attentif aux événements et aux lendemains qu'ils peuvent nous réserver.

Quelle est aujourd'hui, quelle devra être demain la ligne de conduite ?

Comment œuvrer de notre mieux pour venir en aide à la Palestine qui fait face à la fois aux plus graves menaces et qui offre une chance à peine espérée, mais qu'il faudra faire aboutir. Combattre l'ignorance, éclairer, instruire, telle est l'ambition de « Droit et Liberté ».

Œuvrer pour l'action dans la clarté, pour recueillir les fruits d'une histoire héroïque et quatre fois millénaire, sera la première tâche de « Droit et Liberté » qui ne peut non plus oublier qu'il a été l'une des armes de la lutte contre l'antisémitisme et qui a l'intention de le rester.

« Droit et Liberté » correspond donc à une nécessité impérieuse. Il accomplira avec honneur son rôle de tribune libre d'information, parce qu'il est aidé par des centaines d'amis dévoués, parce que son ambition est d'être au service d'une cause juste.

Charles LEDERMAN

MICHOELS est mort

Michoels, le grand artiste juif soviétique, le président du Comité juif antifasciste de Moscou, le lauréat du Prix Staline, le militant de la guerre nationale contre l'Allemagne hitlérienne, l'ami de la France, vient de mourir.

Il laissera une empreinte profonde dans la vie et l'art de son pays et de l'étranger. C'est par le chant qu'il est venu au théâtre. Il faisait ses études de Droit à Riga quand éclata la Révolution d'octobre.

Il chantait de vieux airs du folklore yidich. Un jour quelqu'un lui téléphona qu'un certain Granovski (ce dernier était alors complètement inconnu) ouvrait un cours d'art dramatique. Michoels s'y présente et c'est ainsi qu'il débute sur la scène à 29 ans et connaît aussitôt le grand succès.



Michoels dans le rôle du Roi Lear

GARDIEN DE NOTRE FIDÈLE ESPÉRANCE

par PIERRE PARAF

Droit et Liberté va reparaître à une heure où les grands intérêts humains dont nous avons la charge peuvent être à nouveau en péril. Trois ans et demi se sont écoulés depuis que nous avons recouré notre droit, notre liberté. Au fur et à mesure que s'éloignent les souvenirs de la libération, les liens entre frères de combat se desserrent.

Des « collaborateurs » relèvent la tête. La résistance passe de mode. Les traitres réclament plus que la pitié, une amnistie qui les met de plein pied avec leurs victimes.

Je sais qu'il ne faut pas noircir le tableau, que les forces de démocratie demeurent les plus puissantes, que parmi tous les anciens compagnons de lutte, momentanément divisés, le souvenir des grandes heures demeure intact.

*

Mais où donc, plus ardemment qu'à Droit et Liberté, sonnerait-on le rappel de la vigilance, de l'union, de la fraternité ?

Jusqu'en notre France généreuse le racisme allemand a laissé des traces. Ce n'est pas en vain que l'on a pendant quatre années entendu répéter au milieu de quels mensonges, avec quelle fureur malfélique à tout propos le nom de Juif, que l'on s'est accoutumé à associer cette qualité à tel comportement dans la vie publique ou privée.

Que la démocratie prenne garde !

La victoire n'a pas complètement détruit le mal. Pour le combattre, il n'est d'autre voie que celle où nous avons toujours marché : maintenir les liens les plus étroits entre toutes les familles philosophiques et spirituelles, toutes les grandes forces populaires où les Juifs doivent être intégrés, confondus avec leurs frères de combat. Veiller avec une solidarité vigilante sur le sort de nos amis immigrés. Réclamer pour les « déplacés » le droit de forger leur destin.

Droit et Liberté, notre journal de la résistance et de la libération reparaît.

Qu'il soit, en cette année du centenaire, où nous glorifions les éons, où nous méditons les échecs de la Révolution de 1848 dont l'Europe conserve encore le sillage de lumière, le gardien de notre fidèle espérance.

Parce qu'il reste libre et indépendant,
Parce qu'il dit la vérité,
Parce qu'il est votre journal

« Droit et Liberté » lance une

GRANDE SOUSCRIPTION D'UN MILLION DE FRANCS

somme indispensable pour assurer la parution régulière, doit être collectée pendant le mois de février.

Versez vos fonds : C.C.P. Paris 60.7098 « Droit et Liberté, 14, rue de Paradis, Paris-X'.

Une enquête de Droit et Liberté

MM. Justin GODARD et Emile BURÉ

nous disent leur point de vue sur le problème palestinien

« Droit et Liberté » a cru qu'il serait intéressant de demander à plusieurs personnalités françaises leur point de vue sur le problème palestinien, après la décision de l'O.N.U.

Nous commençons aujourd'hui notre enquête par les réponses qu'ont bien voulu nous faire M. Justin Godard, ancien ministre, président de l'Association France-Palestine, et M. Emile Buré, directeur de « l'Ordre ».

M. GODARD

— Que pensez-vous de la décision de l'O.N.U. tendant à créer un Etat juif en Palestine ?

— Je l'approuve pleinement. C'est une décision de justice. Elle n'innove point. La Palestine juive est, depuis le Traité de San-Rémo (1920), sous la forme du Foyer National, une création internationale. Les Juifs, par leur prodigieux labeur, l'ont transformé en un fait économique et social, d'une puissance de progrès et de production considérable. L'O.N.U. a donné à ce fait la forme politique qui devait logiquement découler de ses origines et de son évolution. Elle la place sous la garantie des nations signataires et sous leur responsabilité. Il faut qu'elles fassent respecter le droit des Juifs.

— Le choc entre Arabes et Juifs est-il inévitable ?

— Non. Depuis l'exode des Juifs espagnols, c'est-à-dire depuis des siècles, depuis la colonisation juive qui a débuté en 1880, depuis le Foyer National, Juifs et Arabes ont vécu côte à côte sans chocs appréciables. Les événements sanglants actuels de Palestine sont dus au fanatisme suscité par le pro-hitlérien Grand Mufti de Jérusalem, et par les féodaux arabes qui sentent le malheureux fellah, qu'ils ont toujours âprement exploité, comprendre en voyant son niveau de

vie élevé par les Juifs, qu'ils ne doit plus enrichir, ses maîtres de sa misère. Seuls, les Etats arabes, membres de l'O.N.U., pourraient entrer en guerre contre la Palestine juive; mais ce serait aussi entrer en guerre contre l'O.N.U. L'oseront-ils ? Jusqu'à ce moment tout ce qui se passe en Palestine est l'œuvre de pillards et d'assassins dirigés par les officiers de Rommel.

— Les événements de Palestine auront-ils une répercussion sur la vie des Juifs en France et dans le monde ?

— Evidemment, l'ignoble antisémitisme va exploiter contre les Juifs de nationalités européennes ou extra européennes, la création de l'Etat juif comme une obligation pour eux de devenir, en droit et en fait, des Palestiniens. C'est une stupidité. Les Juifs français ont qualité de Français par les conditions mêmes de leur naissance, et comme tous les autres Français, qu'ils soient protestants ou catholiques. Pour eux, la Palestine ne peut être qu'une patrie spirituelle, comme Rome pour les chrétiens, La Mecque pour les musulmans.

*

M. BURÉ

De son côté, M. Emile Buré, directeur de l'Ordre, nous a déclaré :

1° J'approuve la décision de l'O.N.U.

2° Le choc est évitable à condition que l'O.N.U. se montre prête à la défendre.

3° Je ne vois pas les répercussions que peuvent avoir les événements de Palestine sur la vie des Juifs en France et dans le monde. Peut-être les antisémites s'adouciront-ils, comprendront-ils mieux les Juifs, se convaincront-ils qu'ils peuvent faire de grandes choses dans tous les domaines et non pas seulement dans le domaine de la Finance et du Commerce. Ils ne peuvent plus ignorer qu'ils ont été magnifiques en Palestine.

L'Etat Juif
en
Palestine

A LA CROISEE DES CHEMINS

par le Dr M. STEH Ancien Chef d'Etat-Major de la Haganah

Un zève
deux fois
millénaire

I LES DEUX « OUI »

AU premier abord, tout paraît simple et clair. L'U.R.S.S. et les U.S.A. ont voté le partage de la Palestine. L'Angleterre s'est abstenue. L'Histoire a enregistré les faits. Les journaux de tous les pays ont indiqué la répartition des voix et publié les télégrammes de gratitude reçus par les puissances qui se sont rangées de notre côté.

Mais si l'on regarde les choses d'un peu plus près, l'on s'aperçoit qu'il y a une marge

Un « oui » qui est devenu « ni oui, ni non »

Au moment du vote final, il a fallu lui tirer ce « oui » qui aussitôt est devenu un « ni oui, ni non ». Telle est la véritable attitude des Etats-Unis. Le président Truman a forcé la main au maître de la politique étrangère américaine par souci électoral et dans l'intérêt de son parti. Certes, il n'était pas facile de vaincre la résistance du State Department et du ministère de la Guerre des U.S.A. à l'aide d'arguments de caractère partisan et personnel. Mais l'entourage de Truman a tourné la difficulté en évoquant l'attitude résolue de l'U.R.S.S. dans les termes suivants :

L'Angleterre s'est rendue odieuse au peuple juif. Si l'Amérique annule toutes les promesses et toutes les déclarations qu'elle a faites en faveur de la Palestine et de la cause juive, elle démontrera que l'U.R.S.S. est la seule

entre les apparences et les réalités politiques.

L'Angleterre, en effet, s'est abstenue, mais elle ne reste pas neutre. De toutes ses forces et jusqu'au dernier moment, elle a combattu le partage.

L'U.R.S.S., après avoir constaté qu'il est impossible, au moins actuellement, de trouver une autre solution, s'est résolu à battre pour obtenir le partage.

Quant à l'Amérique, elle est demeurée indécise tout le temps, elle a attendu qu'on la force à dire : « D'accord. »

puissance qui défend les droits de ce peuple. Or les Juifs sont un facteur qu'on ne saurait négliger. Ils possèdent une influence réelle dans le Proche-Orient. Le peuple juif compte 11 millions d'hommes, dont la moitié habitent les pays américains. La cause juive éveille des sympathies dans l'opinion publique mondiale. Abandonner les Juifs, c'est non seulement se les aliéner, mais en même temps mécontenter de larges masses démocratiques dans le monde. Et vraiment, ce n'est pas le moment !

Avec les supercompétences inhérentes à sa charge, le président Truman a donc pu imposer sa volonté dans la dernière phase des pourparlers de l'O.N.U.

On peut dire avec certitude que le « oui » de l'Amérique fut l'écho du « oui » de l'U.R.S.S.

Il ne s'agit pas d'une simple question de vote

Au fond, l'application de la doctrine Truman n'est pas l'apanage du président. L'application et l'adaptation de ladite doctrine aux différentes circonstances qui surgissent en différents points du globe appartiennent surtout au général Marshall, représentant de la caste militaire, et au secrétaire d'Etat à la Guerre Forrestal, représentant de milieux industriels.

Le sort de MM. Marshall et Forrestal ne dépend pas des élections. Pour eux le problème palestinien consiste en l'association des intérêts impérialistes des U.S.A. et des intérêts impérialistes de l'Angleterre. Association fondée sur la dépendance de leurs vaisseaux : les féodaux arabes. Car, en fin de compte, l'avenir du Proche-Orient n'est pas du tout sûr. L'idée qu'il faudra un jour évacuer les pays arabes les inquiète. Ils sont soucieux de pousser l'ex-

ploitation des puits de pétrole et d'acheminer les produits en vitesse.

Or, les complications qui résultent du partage de la Palestine peuvent stopper ou ralentir l'exploitation.

Le conflit entre la « doctrine Truman » et les ordres du président, candidat aux élections, a pu s'effacer un jour — lors du vote à l'O.N.U. Le lendemain, il a repris et s'est aggravé.

C'est pourquoi il est simple et même dangereux de dire :

— L'Amérique et l'U.R.S.S. ont soutenu notre cause de la même façon.

On ne peut pas comparer une aide qui vient du cœur et une aide mi-figue mi-raisin. D'autant qu'il ne s'agit pas d'une simple question de vote. Il s'agit de veiller énergiquement à l'application des décisions de l'O.N.U.

II CEUX QUI SABOTENT

A LAKE SUCCESS

L'Angleterre s'abstient. En Palestine elle ne s'abstient pas : elle multiplie les difficultés, elle met des bâtons dans les roues !

Il est clair que les Anglais commencent à douter qu'ils réussissent à annuler la décision de l'O.N.U. C'est pourquoi ils cherchent à réduire la surface reconnue au futur Etat juif, et mettent tout en œuvre pour diminuer le potentiel du pays et empêcher une large immigration juive.

Car plus l'Etat juif sera faible et plus il aura

Cette situation d'incertitude doit se prolonger jusqu'au 15 mai, date limite du mandat. A partir de ce jour où l'Angleterre n'assurera plus aucune responsabilité quant à l'ordre et à la « tranquillité », elle verra sans déplaisir le feu s'étendre, la guerre faire rage, la Palestine en proie à l'invasion des voisins arabes — ils seront les bienvenus. Et quelle anbaïne si la force militaire juive organisée légalement n'est point prête à assurer la défense du pays !

L'Angleterre ne sera pas tenue pour responsable, mais les forces militaires britanniques occuperont encore les positions-clés de la Palestine. Car si le mandat vient à expiration le 15 mai, la date de l'évacuation complète des forces militaires britanniques est fixée au 1er août.

La commission de l'O.N.U. chargée de procéder au partage fera alors ses premiers pas dans le pays et aucune force militaire ne sera mise à sa disposition. En pleine guerre entre Arabes et Juifs, elle devra installer deux Etats indépendants et une troisième zone internationale — la ville de Jérusalem — le tout étant lié par une union économique !

Le besoin de protection. Alors il sera facile de le dominer et de l'asservir. La lutte sanglante qui se déroule en ce moment en Palestine selon la recette éprouvée des « incidents » est un moyen commode de travailler à la servitude et à la faiblesse de l'Etat juif.

Alors il sera facile de le dominer et de l'asservir. La lutte sanglante qui se déroule en ce moment en Palestine selon la recette éprouvée des « incidents » est un moyen commode de travailler à la servitude et à la faiblesse de l'Etat juif.

Alors il sera facile de le dominer et de l'asservir. La lutte sanglante qui se déroule en ce moment en Palestine selon la recette éprouvée des « incidents » est un moyen commode de travailler à la servitude et à la faiblesse de l'Etat juif.

Alors il sera facile de le dominer et de l'asservir. La lutte sanglante qui se déroule en ce moment en Palestine selon la recette éprouvée des « incidents » est un moyen commode de travailler à la servitude et à la faiblesse de l'Etat juif.

Alors il sera facile de le dominer et de l'asservir. La lutte sanglante qui se déroule en ce moment en Palestine selon la recette éprouvée des « incidents » est un moyen commode de travailler à la servitude et à la faiblesse de l'Etat juif.

Tant que l'Angleterre est chargée d'un mandat en Palestine et qu'elle est, par conséquent, responsable de l'ordre et de la tranquillité dans le pays, elle n'a aucun intérêt à voir la guerre véritable éclater dans le pays et les voisins arabes violer les frontières. Pareille situation est trop dangereuse et peut provoquer une intervention de l'O.N.U. — sans compter les autres facteurs internationaux.

Les « incidents » qui durent depuis cinq semaines suffisent donc. C'est un élément essentiel du plan de sabotage imaginé par les Anglais. Une tension croissante entre les peuples juif et arabe affaiblit la communauté juive. Aux pertes en vies humaines, en armes et en munitions s'ajoutent les confiscations décrétées par les autorités anglaises. Les routes et les moyens de communication

Alors il sera facile de le dominer et de l'asservir. La lutte sanglante qui se déroule en ce moment en Palestine selon la recette éprouvée des « incidents » est un moyen commode de travailler à la servitude et à la faiblesse de l'Etat juif.

son détruits, la vie économique gravement atteinte, la résistance du pays diminuée.

On espère ainsi torpiller la formation de l'Etat juif, la mise en place de ses institutions, et surtout l'organisation essentielle du futur Etat : sa force militaire créée légalement.

15 mai et 1er août

Alors il sera facile de le dominer et de l'asservir. La lutte sanglante qui se déroule en ce moment en Palestine selon la recette éprouvée des « incidents » est un moyen commode de travailler à la servitude et à la faiblesse de l'Etat juif.

Alors il sera facile de le dominer et de l'asservir. La lutte sanglante qui se déroule en ce moment en Palestine selon la recette éprouvée des « incidents » est un moyen commode de travailler à la servitude et à la faiblesse de l'Etat juif.

Alors il sera facile de le dominer et de l'asservir. La lutte sanglante qui se déroule en ce moment en Palestine selon la recette éprouvée des « incidents » est un moyen commode de travailler à la servitude et à la faiblesse de l'Etat juif.

Alors il sera facile de le dominer et de l'asservir. La lutte sanglante qui se déroule en ce moment en Palestine selon la recette éprouvée des « incidents » est un moyen commode de travailler à la servitude et à la faiblesse de l'Etat juif.

Alors il sera facile de le dominer et de l'asservir. La lutte sanglante qui se déroule en ce moment en Palestine selon la recette éprouvée des « incidents » est un moyen commode de travailler à la servitude et à la faiblesse de l'Etat juif.

Alors il sera facile de le dominer et de l'asservir. La lutte sanglante qui se déroule en ce moment en Palestine selon la recette éprouvée des « incidents » est un moyen commode de travailler à la servitude et à la faiblesse de l'Etat juif.

Alors il sera facile de le dominer et de l'asservir. La lutte sanglante qui se déroule en ce moment en Palestine selon la recette éprouvée des « incidents » est un moyen commode de travailler à la servitude et à la faiblesse de l'Etat juif.

Alors il sera facile de le dominer et de l'asservir. La lutte sanglante qui se déroule en ce moment en Palestine selon la recette éprouvée des « incidents » est un moyen commode de travailler à la servitude et à la faiblesse de l'Etat juif.

Alors il sera facile de le dominer et de l'asservir. La lutte sanglante qui se déroule en ce moment en Palestine selon la recette éprouvée des « incidents » est un moyen commode de travailler à la servitude et à la faiblesse de l'Etat juif.

Alors il sera facile de le dominer et de l'asservir. La lutte sanglante qui se déroule en ce moment en Palestine selon la recette éprouvée des « incidents » est un moyen commode de travailler à la servitude et à la faiblesse de l'Etat juif.

4 Le travail de l'O.N.U. entraînant en longueur, l'on propose de renvoyer l'étude du problème palestinien à la future session. Or, cette session aura lieu en automne 1947, donc après les élections présidentielles des Etats-Unis.

D'où de belles perspectives de liquidation de la première décision de l'O.N.U.

D'ores et déjà, l'Angleterre a empêché l'application de deux recommandations de l'O.N.U.

— Elle n'a pas encore évacué un seul port dans la zone juive, comme le demandait l'Organisation internationale dans l'espoir de favoriser une large immigration.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

DÉCLARATION des associations et groupements politiques juifs de France

Les représentants de tous les associations et groupements politiques juifs de France, réunis le 11 janvier 1948 à l'Hôtel Continental, envoient leur salut fraternel à la population héroïque de Palestine dans sa lutte pour la création d'un Etat juif indépendant.

Pleinement conscients de la responsabilité qui leur incombe en cette heure historique, les membres de la Conférence déclarent solennellement qu'ils sont prêts à aider de toutes leurs forces la population juive de Palestine, qui forge en ce moment par son travail et son sang la destinée de l'Etat juif.

Les membres de la Conférence proclament qu'il est urgent de mobiliser toute la population juive de France en vue de procurer l'appui matériel nécessaire à la Haganah, noyau de l'armée populaire juive.

La Conférence constate qu'indépendamment de l'aide matérielle, il est absolument nécessaire que les organisations juives mènent une politique qui puisse assurer la pleine victoire de la lutte menée par la Haganah, politique qui doit consister :

- 1° en une lutte conséquente contre les visées impérialistes de la puissance mandataire;
- 2° pour une pleine indépendance de Eretz Israël;
- 3° pour un effort d'entente avec les éléments arabes et démocratiques;
- 4° pour la réalisation totale de la décision de l'O.N.U. de créer un Etat juif.

La Conférence souligne que pour permettre la réalisation de la décision de l'O.N.U., une force de police internationale de sécurité doit être envoyée en Palestine, où seront représentées les nations qui, le 29 novembre 1947, ont voté la décision historique.

Les membres de la Conférence inaugurent solennellement l'action populaire des Juifs de France en ouvrant un Fonds de sécurité pour l'Etat juif.

On reçoit les souscriptions à « Droit et Liberté ».

Un seul port dans la zone juive, comme le demandait l'Organisation internationale dans l'espoir de favoriser une large immigration.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

— Elle retarde la venue de la commission, sabotant ainsi l'article qui préconise la formation d'une force armée légale sous le contrôle de ladite commission. Au reste, il est stipulé que la force armée doit concourir à l'application du partage.

III LES CONDITIONS DU SUCCÈS

NOUS pouvons déjouer les manœuvres et périls qui nous menacent. Nous le pouvons à condition de bien savoir qui est l'ennemi et de contrecarrer ses plans.

Se défendre, même avec succès, ne suffit pas, car l'ennemi connaît notre force, notre volonté de lutte.

La plus énergique des défenses contre les attaques arabes ne saurait contrecarrer le plan odieux des maltraités impérialistes : comprenons en effet qu'il s'agit d'empêcher la réalisation de ce plan dans son ensemble et non pas de riposter à différentes phases de sa réalisation...

Mettons, par conséquent, dès aujourd'hui l'Amérique devant l'alternative suivante : — ou bien vous donnez votre accord à l'envoi en Palestine d'une force armée internationale avec la participation de l'U.R.S.S., — ou bien vous permettez à la force militaire juive de s'armer et lui consentez tous les droits qui lui sont nécessaires pour être à la hauteur de la tâche historique qui lui incombera à l'expiration du mandat britannique en Palestine.

Contre la puissance mandataire

Quel doit être à l'heure actuelle notre objectif ? Occuper progressivement, quand il en est temps encore, les trois régions du futur Etat juif : la Galilée orientale, la plaine maritime et le Negev.

Pour atteindre cet objectif, nous avons besoin d'une force armée juive légale, ayant toute liberté d'action et de mouvement dans le cadre des décisions internationales. Il nous faut pouvoir entraîner les masses, acheter librement des armes et les acheminer en Palestine.

Mais rien de cela n'est possible sous le régime britannique tel qu'il existe dans le pays.

Il s'avère donc indispensable d'engager une grande offensive politique contre ce régime qui est en contradiction avec les décisions de l'O.N.U.

Nous devons recourir au Conseil de sécurité et porter plainte contre l'Angleterre.

Nous devons exiger une intervention internationale de suite et sans attendre les

premières applications du plan de partage.

Pourquoi ? Parce qu'il y a tout lieu de croire que des pourparlers publics, qui se dérouleraient aux yeux du monde, contraindraient l'Amérique à renoncer à cette attitude commode qu'est la « non-intervention ».

L'argument, déjà cité, des élections présidentielles américaines est encore valable. La pression de l'opinion publique — si elle est bien organisée — peut encore jouer.

Nous pouvons réussir

Nous pouvons réussir à condition :

1. De ne pas compter sur l'Angleterre et d'accepter, en revanche, l'amitié de l'U.R.S.S.

2. D'exercer une pression sur les U.S.A. qui restent dans l'expectative.

3. De nous convaincre de la nécessité de nous battre pour une intervention internationale immédiate.

Nous ne réussissons pas en cherchant des garanties de sécurité auprès du secrétaire général de l'Administration britannique en Palestine.

Nous réussissons en nous passant de l'amour du gouvernement de Londres pour l'Etat juif.

Nous ne réussissons pas en concentrant nos efforts diplomatiques sur le Colonial Office de Londres et le ministère des Affaires étrangères de Washington.

Nous réussissons pas davantage en substituant à une politique sioniste anglaise une politique sioniste anglo-américaine.

Nous réussissons en menant une politique véritablement indépendante et internationale.

A nous de discuter de notre « orientation », non pas comme d'un problème théorique et abstrait qu'il serait possible de renvoyer aux calendriers grecques, mais d'une question pressante et vitale, à la lumière du passé et du présent. Allons-nous perdre ou exploiter les avantages acquis ? Il n'est pas superflu de chercher la bonne route au moment où l'U.R.S.S. et les U.S.A. ont voté en faveur de notre cause.

Le sort de notre bateau dépend du capitaine. Toute erreur peut être fatale. Nous pouvons et devons redresser la direction.

Abonnez-vous à «Droit & Liberté»

Dans le premier de Droit et Liberté vous lirez :

— Une grande enquête : Que sont devenues les vedettes de l'antisémitisme en France ?

— Une série d'études largement documentées : La Palestine devant le problème de son indépendance économique et politique.

— Un grand reportage : La Jeunesse juive affronte la vie.

— Des documents inédits : Les belles pages de l'histoire juive.

— Des révélations : Lumières sur l'U.G.I.F.

— Une tribune libre où les dirigeants de divers mouvements juifs exposent leurs vues sur l'Etat juif et les nouveaux aspects de l'antisémitisme.

Echos. Arts, Cinéma, Littérature. Jeunesse d'aujourd'hui. Les Juifs dans le monde.

Vie Sociale et Economique. et un abondant matériel d'information sur les événements en France, en Palestine et les communautés juives.

Droit et Liberté va paraître sur

12 pages, format courant des hebdomadaires, avec de nombreuses photos et des dessins. Le prix de vente sera fixé à 20 francs le numéro. Abonnement : 1 an : 400

francs, 6 mois : 200 francs 3 mois : 100 francs. Momentanément il sera bi-mensuel, mais bientôt, nous l'espérons, il redeviendra hebdomadaire.



Rédaction et Administration 14, RUE DE PARADIS PARIS-XI

Tél. : PRO. 90-47 et 90-48 C.C.P. : PARIS 6070-98

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom et prénom

Adresse

Je souscris UN ABONNEMENT de : (trayer les mentions inutiles)
1 AN 400 fr.
6 MOIS 200 fr.
3 MOIS 100 fr.
le 194
SIGNATURE :

LE TAILLEUR DE CARPENTRAS

par Joseph MILLNER

ISAAC BENESTRUC CAVAILLON, comme tout Juif né à Carpentras, était sujet de l'Archevêque selon une Charte de 1276 bien que son histoire se situât au début du XVIII^e siècle.

A Carpentras, reine des quatre communautés juives du Comtat Venaissin, il coulait une vie paisible. Petit tailleur, il était certes « tailleur et corvéable à merci ». Il devait payer de lourds impôts. Mais la Charte ne lui faisait pas d'autre obligation.

Un beau jour, de simple sujet, il devint — nul ne sait comment — « tailleur de Monsieur l'Archevêque ».

* *

En taillant à la mesure de la bedaine du prélat de somptueux tissus, Isaac Benestruc Cavailon croyait atteindre aux sommets de la gloire.

Mais sur la place du Marché, au milieu des melons et des aubergines, sous le brave soleil du Midi, Carpentras la Chrétienne juraait bon train :

— C'est une honte, disaient les mauvaises langues... Les mains d'un Juif touchent et habitent notre saint Archevêque !

— Qu'il se convertisse ! proposa un prêtre.

— Oui, qu'il se convertisse et se fasse baptiser ! répondit la foule.

Cruel dilemme ! Se convertir ? C'est renier la foi des ancêtres et jamais, de mémoire de Juif, pareil reniement ne s'est vu entre les murs du ghetto de Carpentras. Refuser de se convertir ? C'est perdre un client précieux et un rare privilège.

Cavailon réfléchit longuement et décida de faire traîner les choses.

Se convertira, se convertira pas ? Aux émissaires qui venaient le presser, Cavailon donnait moult assurances, mais sans fixer de date précise.

— Ma femme, disait-il, attend un enfant ; toute ma famille se convertira après le joyeux événement. « L'événement » ne se produisit toujours pas... Finalement Carpentras perdit patience et l'Archevêque sous la pression des fidèles, fixa lui-même le jour où son tailleur embrasserait la religion catholique, apostolique et romaine.

* *

Ce jour fut mémorable. Tout Carpentras avait mis chapeaux à plumes et collerettes du dimanche. On se bousculait aux porches de l'Église. L'Archevêque parut : sa mitre était magnifique, ses habits pontificaux — dernier chef-d'œuvre de Cavailon — resplendissaient.

Les minutes passèrent. L'énervement gagna la foule. Cavailon, le catéchumène, n'arrivait pas... Mais que pouvait-il bien faire ?

Tout à coup, comme une traînée

de poudre, la nouvelle se répandit qu'il avait secrètement quitté la ville au milieu de la nuit.

La réaction fut terrible. En masse, citadins et paysans envahirent la rue de la Juaterie, la Grande et Petite Carrière de Carpentras. Le ghetto, rendu responsable de la fuite, fut fouillé du fond en comble, la femme du tailleur et les baylons, chefs de la communauté, arrêtés.

Quelque temps plus tard, l'Archevêque de Carpentras reçut une lettre de son collègue de Nice, Cavailon, réfugié en cette ville, était devenu le tailleur attitré de Son Eminence qui n'avait qu'à se louer de ses services, mais promettait de le laisser revenir sous peu à Carpentras. Cette nouvelle apaisa les esprits — l'on ne pouvait douter de la parole de S.E. l'Archevêque de Nice — et les détonus furent relâchés. Mais en fait Carpentras ne revit jamais Isaac Benestruc Cavailon.

Toujours tailleur, d'archevêque en archevêque, il continua sa brillante carrière en oubliant de se convertir.

AU DEVANT DE LA VIE

Jeune, tu seras ici chez toi

OS aînés nous disent souvent :

— Vous avez de la chance, vous, les jeunes ! Ah ! si, nous pourrions retrouver nos vingt ans !

Vingt ans... le rire, l'ardeur, la joie de vivre...

Mais c'est que les jeunes ne rient pas toujours ! Combien y en a-t-il qui voudraient bien être jeunes, vivre une vie de jeunes, comme tous les jeunes, sans distinction... sans discrimination.

Supposons un instant que nous avons oublié toutes les persécutions dont nous avons été l'objet en tant que Juifs, et que nous sommes « comme tout le monde ». Et il est bien vrai que l'antisémitisme a reçu des coups durs. Mais ne se trouve-t-il pas toujours quelque part pour faire une allusion, pour rappeler certaines choses, pour humilier ? Ne nous est-il pas arrivé de lire tel ou tel article de journal, insidieusement raciste, distillant la calomnie ?

120 000 des nôtres ne sont pas revenus. Beaucoup d'entre nous se sont trouvés sans parents, seuls,

sans expérience, en face de responsabilités auxquelles ils n'étaient pas bien préparés. Il a fallu trouver une place dans l'existence, choisir, apprendre un métier. Oui, les choses ne vont pas toujours comme sur des roulettes.

Adolescents hier, nous sommes devenus des hommes aujourd'hui.

Les persécutions ont éveillé le sentiment national : beaucoup tournent leurs regards avec sympathie vers l'État juif. Les événements du Proche-Orient ne laissent personne indifférent. On en parle, on en discute, on cherche, là comme ailleurs, à voir clair.

Antisémitisme... choix d'un métier... Palestine... autant de questions — aux aspects multiples, changeants, complexes — qui préoccupent les jeunes Juifs que nous sommes.

En amis, en camarades, en frères, nous les examinerons ensemble dans Droit et Liberté.

De quelque horizon que nous venions, ne sommes-nous pas une grande famille ? Nous sentant tous solidaires, nous ferons de cette page de la jeunesse un guide pour chacun de nous.

Danis SENAZ.

Qu'est ce qu'un jeune Juif ?

— Être un jeune Juif, est-ce donc si différent d'être un jeune tout court ?

— Être un jeune Juif, est-ce donc si différent d'être un Juif tout court ?

La vie, diverse et mouvante, ne peut donner de réponse catégorique.

Variété des positions à l'égard des problèmes de la jeunesse et du problème juif : tel est, sans aucun doute, le caractère commun le plus indéniable de la jeunesse juive.

Être jeune, est-ce porter des culottes courtes et se désintéresser des affaires sérieuses ?

Être Juif, est-ce apprendre l'hébreu et s'embarquer pour la Palestine ?

Autant de questions que se posent et se reposent les jeunes Juifs, presque chaque jour, même s'ils ont choisi leur voie, même s'ils ont déterminé une fois pour toutes leur conduite personnelle.

Il y a tant d'interprétations possibles de la réalité, pour un jeune Juif qu'il faut, avec chacun, discuter, argumenter, convaincre.

PORTRAIT DE DANIEL

Voilà Daniel R... un jeune Juif. Il est tailleur. Mais, en ce moment, le travail manque. Il est obligé, pour gagner sa vie, de s'employer comme vendeur.

Il y a cinq ans, il combattait les Allemands. Il s'appelait, alors, Achille. Au sortir de la clandestinité, il a essayé de poursuivre ses études ; mais il n'a pas pu, car ses parents sont pauvres, les livres chers et les bourses rares. Depuis ce temps, il a fait de nombreux métiers. Douze métiers, treize misères.

Daniel aime le sport, mais il n'y a pas de piscine dans son quartier. Et puis, souvent, il est trop fatigué. Il pense que, jamais de sa vie, il n'ira aux sports d'hiver.

Il aime aller au cinéma. Mais ça coûte cher, et c'est presque toujours des films américains.

Bienôt, il fera son service militaire. Mais il s'indigne contre ceux qui parlent cyniquement d'une prochaine guerre mondiale.

Bref, bien des problèmes qui se posent à Daniel sont ceux qui se posent à tout jeune Français : les salaires bas et la vie chère, le chômage menaçant, les horizons fermés.

Et puis, il voit, dans le métro, un papillon criant : « Mort aux Juifs » ; et des amis de ses parents sont condamnés à la prison pour s'être échappés des camps d'Allemagne. Des gens lui disent : « Tu es Juif », et d'autres : « Sois Juif ». Ses parents ont une philosophie d'isolement et de résignation.

Bien sûr, il y a la culture, l'histoire, les luttes de nos ancêtres, la Palestine, la religion, les innombrables organisations juives : autant de problèmes particuliers qui, joints à celui de l'antisémitisme renaissant, ne peuvent pas être éludés.

DANIEL A-T-IL RAISON ?

Mais Daniel pense qu'on ne doit pas les séparer de tous ceux qui préoccupent tous les jeunes. Il estime que la situation en Palestine n'est pas indépendante de la situation en Allemagne ou en France. Il soutient que le jour où il y aura un bon métier pour chaque jeune, il n'y aura plus de persécutions contre les Juifs. L'instabilité professionnelle dont il est victime n'est pas due essentiellement, lui semble-t-il, au fait qu'il soit jeune, mais à la conjoncture économique présente. Il affirme que les craintes et la résignation de ses parents sont le fait de tous les braves gens qui ont trop souffert. Juifs ou non. Il se dit, enfin, que la culture, l'histoire et les luttes de nos ancêtres sont compréhensibles dans la mesure où on les situe dans la culture, l'histoire, les luttes de tous les hommes ; et qu'il faut les utiliser comme tremplin pour plonger dans le réel et progresser vers l'avenir.

En tout cela, Daniel a certainement raison. Jean et Juif ne sont pas deux termes contradictoires. La solution des problèmes de la jeunesse et des problèmes juifs est sans aucun doute la même. Qu'en pensez-vous, jeunes Juifs ?

L. M.

Droit et Liberté
Rédaction et Administration :
14, rue de Paradis

S. I. P. N., 14, rue de Paradis - Paris-X^e

ZOLA antiraciste

par Jean TILD

C'EST le 13 janvier 1898, lorsqu'il eut la certitude de l'innocence du capitaine Dreyfus, condamné par le Conseil de guerre et incarcéré au bagne, que Zola publia dans « l'Aurore », journal de Clémenceau, son foudroyant article « J'accuse ! ».

L'auteur, en remettant son « papier » à l'imprimerie, l'avait intitulé simplement : « Lettre ouverte à M. Félix Faure, Président de la République. » Voulant un titre qui frappât les foules, Clémenceau fit ajouter en tête de son journal, en gros caractère, le surtitre « J'accuse ! ».

Dans Paris, ce fut un coup de tonnerre ! Il se répéta à travers la France et le monde. La vente des numéros de l'Aurore monta à 400.000 exemplaires. Les hommes de ma génération, qui vécurent ces temps de fièvre, n'oublieront jamais ce jour-là !

Nous nous répétons le mot célèbre de Goethe, au soir de la bataille de Valmy : « Une ère nouvelle s'ouvre dans l'histoire du monde et vous pourrez dire que j'ai assisté à sa naissance ! »

ZOLA devait s'illustrer par un mot non moins célèbre et lapidaire alors que, devant l'acharnement criminel des contempteurs du Droit, il déclara à la face du pays : « La Vérité est en marche et rien ne l'arrêtera. »

La Vérité ! Certes, rien ne saurait l'empêcher d'atteindre, tôt ou tard, son but. Mais combien pourtant ont essayé de l'étouffer dans sa course ! Et n'assistons-nous pas, de nouveau, aujourd'hui, à une dangereuse agitation fasciste, plus ou

moins subversive, toujours perfide, de la part des vichyssois impénitents qui, par la plume et par la parole, tentent de raviver le racisme !

Aussi bien nous paraît-il opportun, en ces heures encore menaçantes, d'évoquer encore la mémoire de celui qui, selon la parole définitive d'Anatole France, sut être « un moment de la conscience humaine ».

Ayant dans ma jeunesse assez souvent fréquenté le grand écrivain naturaliste, j'ai eu naguère l'occasion de rappeler ici-même quelques souvenirs personnels sur Zola. En ce qui concerne sa lutte contre l'antisémitisme, qu'il me soit permis d'ajouter une citation empruntée à l'un de ses articles du Figaro et qui se rattache de nouveau, hélas ! à l'actualité.

COMME chacun sait, Zola n'était pas juif. Il n'avait pour les Juifs ni aversion ni prédilection, a priori ; jusqu'à l'époque de l'Affaire Dreyfus, il n'en comptait pas d'ailleurs parmi ses intimes. Son réquisitoire foudroyant contre l'antisémitisme n'en a que plus de valeur. Voici textuellement ce qu'il écrivait, le 5 décembre 1897, cinq semaines avant la lettre « J'accuse ! » :

L'ANTISEMITISME MAINTENANT

« Il est le coupable. J'ai déjà dit combien cette campagne barbare qui nous ramène de mille ans en arrière indignes mon besoin de fraternité, ma passion de tolérance et d'émancipation humaine. Retourner aux querres de Religion ; recommencer les persécutions religieuses, vouloir qu'on s'extermine de race à race, cela est d'un tel non-sens, dans notre siècle d'affranchissement qu'une pareille tentative me semble surtout imbécile ! »

« Je ne veux pas croire qu'un tel mouvement prenne jamais une importance décisive en France, dans ce pays de libre examen, de fraternelle bonté et de claire raison. »

Avec la défaite militaire du National-Socialisme, nous avons pu un instant espérer, nous aussi, que le coup final était porté, en France, du moins, à ces préjugés monstrueux.

Nous nous étions peut-être fait des illusions. La lutte continue.

LE PROCÈS DU 17 JANVIER 1948

M^e de MORO-GIAFFERI plaide en faveur des immigrés arbitrairement traduits devant les tribunaux

Il n'y a pas un juge, il n'y a pas un magistrat français qui n'éprouve un serrement de cœur à voir condamner des êtres dont le seul crime a été de se trouver un jour profondément malheureux.

...Madame Reichenstein est ici en position régulière ; nous avons son récépissé de carte d'identité, son bulletin de salaire, sa carte de travailleuse.

Je me demande comment, un instant, on peut contester comme étant en position régulière quelqu'un qui est passé à la satisfaction générale par le filtrage de trois administrations publiques.

J'ai hâte de vous dire qui est Zandebend. C'est un ancien interné de Bergen-Belsen, il y a son titre de libération. Il a perdu sa femme et ses deux enfants, tous ses parents ont péri. Ils étaient sept frères bien vivants au moment de la guerre. Voici le sixième ; le septième avait pu échapper à temps ; il en a profité pour combattre glorieusement dans le rang de notre armée. Il a sa carte de combattant.

Comment ont-ils été renvoyés en police correctionnelle ? Hélas, il y a des mots que je n'ose pas prononcer, qui, même quand il y a une situation aussi paradoxale, provoquent le rire...

— NOUS VOUDRIONS TRAVAILLER. — PAYEZ UNE AMENDE !

...Pourquoi vous ont-ils été déferés ?

Ils se sont présentés bien sagement dès leur arrivée à Paris, à la Préfecture, en disant : « Nous venons vous demander la permission de travailler. » On leur a fait payer une amende...

J'avais toujours entendu dire que quand on avait payé, on ne devait plus rien...

Ils se sont présentés aux administrations publiques, on ne les a pas arrêtés ; ils ont demandé qu'on les accueille, on leur a fait verser une amende à chacun. Je le répète, ils ont payé, donc ils sont quittes. On leur a donné, il y a dix mois, une carte d'admission, mieux même : une carte de travail.

Lorsqu'ils ont été libérés ce n'était peut-être qu'une trahison... On leur a

dit, une puissance internationale leur a dit : « Vous êtes libres... Vous êtes libres, mais à condition de rester... » Je connais cette liberté. C'est la liberté à laquelle le pirate invitait le citoyen romain... Vous êtes libres, pauvres Juifs... Vous êtes libres puisque les peuples se sont libérés. Vous êtes libres de... ne pas sortir d'ici !

Il n'y a condamnation que lorsqu'il n'y a pas d'excuse valable. Si je n'ai pas apporté de visa, c'est que je n'ai pas pu en demander sans m'exposer à une vie encore plus douloureuse. Je ne pouvais rien demander. La souffrance d'hier, les espoirs d'aujourd'hui ne sont-ils pas une excuse valable ?

...Croyez que, demain, ceux que vous auriez condamnés à une peine correctionnelle, ne s'entendent dire par l'autorité administrative française en vertu d'accords internationaux ayant force de loi : « Vous n'étiez pas seulement en position légitime, nous comprenons que vous êtes nécessaires, vous travaillerez chez nous, mais... mais auparavant vous aurez la bonté de faire quelques mois de prison parce qu'un texte légal interprété différemment par les tribunaux permet de vous condamner avant qu'on ne vous ouvre toutes grandes les portes de nos usines. »